

TELEVERBIER SA

AVIS DE CONVOCATION

à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 9 avril 2010, à 10h00, au Mercure Hôtel du Parc, Rue Marconi 19, 1920 Martigny (VS)

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Formation de l'assemblée générale.
2. Approbation du dernier procès-verbal.
Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009.
3. Commentaires du rapport annuel 2009 et des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 octobre 2009 ainsi que des comptes consolidés du même exercice.
4. Rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés.
5. Approbation des comptes :
 - 5.1. Approbation du rapport annuel 2009
 - 5.2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008/2009
 - 5.3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008/2009.

6. Affectation du bénéfice
Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du bénéfice :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2009	CHF	2 811'042
Report de l'exercice précédent	CHF	<u>5'077'604</u>
A la disposition de l'Assemblée générale	CHF	7'888'646
Dividende	CHF	1 960 000
Dotation à la réserve légale	CHF	100 000
Dotation à la réserve spéciale	CHF	100 000
Report à nouveau	CHF	<u>5 728'646</u>
Total	CHF	7 888'646

La somme de CHF 1'960'000.-- correspond à un dividende brut de CHF 1.40 par action (9.33 % sur le nominal de CHF 15.--).

7. Décharge aux membres du Conseil d'administration.
Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.
8. Renouvellement d'une partie du Conseil d'administration
Les mandats de MM. Jean-Pierre Morand, Jean-Pierre Carron, Klaus Jenny et Jacques Simonetta arrivent à terme.

- 8.1 *Renouvellement du mandat de deux administrateurs*
Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de M. Jean-Pierre Morand, administrateur, président du Conseil d'administration, et de M. Klaus Jenny, administrateur.
- 8.2 *Elections complémentaires*
- 8.2.1. Proposition du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose comme nouveaux administrateurs MM. Jean-Paul Burrus, Jean-Michel Gaillard, et Léonard Perraudin.
- 8.2.2. Proposition d'actionnaire
Télévendaz SA propose l'élection au Conseil d'administration de M. Jean-Marie Fournier.
9. Renouvellement du mandat de l'organe de révision.
Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la Fiduciaire FIDAG SA, comme organe de révision.
10. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires
Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2010-2011, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001-2002.
11. Divers

Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2009.

Ce procès-verbal peut être consulté au siège de Téléverbier SA, case postale 419, 1936 Verbier – tél. 027/775 25 11. Il peut également être consulté sur le site de la société www.televerbier.ch

Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté au siège de la société, à Verbier, pendant les 20 jours qui précèdent l'assemblée générale. Il peut également être consulté sur le site de la société www.televerbier.ch.

Le procès-verbal et le rapport de gestion peuvent également être obtenus, sur demande, à l'adresse suivante : Téléverbier SA, case postale 419, 1936 Verbier.

Admission et représentation à l'assemblée générale

Afin de prendre part à l'assemblée générale, les actionnaires ou leurs représentants devront présenter au contrôle, dès 09h00, soit leur(s) action(s), soit un certificat de dépôt et de blocage des titres en banque (il appartient aux actionnaires de se renseigner auprès de leur banque pour l'établissement dudit certificat). Il leur sera remis une carte de vote et d'admission.

Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter à l'assemblée générale par les organes de la société ou par Madame Marie-José Barben, avocate et notaire, domiciliée au Sapey, 1934 Le Châble/Bagnes, en qualité de représentant indépendant. Dans tous les cas, les actions ou certificats de blocage doivent être remis au représentant choisi, la carte d'admission correspondante n'étant délivrée qu'au détenteur de ceux-ci.

Paiement du dividende

Le dividende qui aura été fixé par l'assemblée générale, sera payable auprès de la Banque Cantonale du Valais, société anonyme de siège social à 1950 Sion, dès le mercredi 14 avril 2010. Pour les actionnaires qui détiendraient les titres physiquement, le dividende est payable contre remise du coupon No 11, auprès de la Banque Cantonale du Valais, dès le mercredi 14 avril 2010.

L'assemblée générale sera suivie d'une raclette au Mercure Hôtel du Parc.

Verbier, le 1^{er} mars 2010

Téléverbier SA
Le Conseil d'administration